

Compte rendu de séance
Séance du 6 Février 2017

Le 6 Février 2017 à 20H15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRANCHU Nathalie, BRUNEAU Léa, GAUTIER Laurence, MM : DAILLIERS Stéphane, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles, RICOT Thierry
Excusé ayant donné procuration : M. FORGEARD Cédric à Mme GAUTIER Laurence
Excusés : Mmes : LAURENT Patricia, PROD'HOMME Muriel, M. BODIN Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/02/2017

Date d'affichage : 01/02/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS et publication ou notification

A été nommé secrétaire : M. LARUE Olivier

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire - 07-2017-02-06
Fixation du loyer au 19 Rue Nationale - 08-2017-02-06
Acquisition du Garage Passage des Jardins - 09-2017-02-06
Contrat de Ruralité - 10-2017-02-06
Projet lotissement - 11-2017-02-06
ECOLE - Classe découverte - 12-2017-02-06
FOYER RURAL - Locations - 13-2017-02-06
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I) - 14-2017-02-06

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire

réf : 07-2017-02-06

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
02 - 2017	Devis 2	BOUVIER	19 Rue Nationale – Douche + WC + etc.	4 673,22 €
03 - 2017	Devis 3	DAVID TP	19 Rue Nationale – Réseau eaux usées	556,45 €
04 - 2017	DIA 1_NEGATIVE	-	Parcelle ZV 208 située 3 Rue de la Merceraie	-

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Maire fait un point sur le dossier de la Bourgeyère.

Le Premier adjoint fait un point sur les travaux au 19 Rue Nationale et au Stade.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Fixation du loyer au 19 Rue Nationale

réf : 08-2017-02-06

Le Conseil municipal décide de fixer le loyer pour le futur locataire au garage du 19 Rue Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer le loyer mensuel du garage au 19 Rue Nationale à 300 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition du Garage Passage des Jardins

réf : 09-2017-02-06

Le Maire propose au Conseil municipal d'acheter le garage Passage des jardins.

Le prix est fixé à 10 000 € hors frais de notaire (négociation et acte).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide d'acquérir le garage Passage des jardins et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'opération d'un montant de 10 000 € hors frais de notaire. Il décide de réfléchir à la location de ce garage une fois acheté.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat de Ruralité

réf : 10-2017-02-06

Le Maire propose au Conseil municipal de lui permettre de déposer les dossiers de demandes de subventions pour les projets suivants : Projet de Cantine scolaire et Projet de Commerce de proximité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de donner tout pouvoir au Maire pour effectuer les demandes de subventions (dont Contrat de ruralité, DETR, FSIL, programme LEADER et aide du Conseil départemental) pour les projets de cantine scolaire et de commerce de proximité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Projet lotissement

réf : 11-2017-02-06

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à lancer une consultation pour l'aménagement d'un lotissement suivant une procédure de concession d'aménagement.

Cette consultation est organisée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016_65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions, du décrets n°2016-86 du 1er février 2016 aux dispositions des articles R300-4 et suivants et L300-4 et suivants du code de l'urbanisme et suivant la procédure adaptée de mise en concurrence prévue à l'article R300-11-7 du code de l'urbanisme.

Ce montage apparaît le plus adapté aux moyens (financiers et humains) dont dispose la Commune.

- la création d'une commission « concession d'aménagement » (Commission Urbanisme) pour émettre un avis sur les propositions.

La procédure de concession nécessite la création d'une commission "concession d'aménagement" (article R300-9 du code de l'urbanisme). Cette commission émettra un avis sur les propositions reçues et rendra un avis au vu des critères prévus pour noter les candidats.

L'objectif est d'offrir la possibilité à de nouvelles familles de s'installer sur Crosnières.

La parcelle concernée est AB 258.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour l'aménagement d'un lotissement (situé à l'Arténuère) suivant une procédure de concession d'aménagement. La Commission Urbanisme se constitue en Commission "concession d'aménagement".

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ECOLE - Classe découverte

réf : 12-2017-02-06

Le Maire propose au Conseil municipal de définir le montant de l'aide accordée à la Coopérative scolaire pour la classe découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accorder une subvention de 4 000 € à la Coopérative scolaire pour la classe découverte. Cette somme sera versée sur présentation de factures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FOYER RURAL - Locations

réf : 13-2017-02-06

Suite au travail effectué avec l'association du Foyer Rural, Le Maire propose de fixer les montants pour la caution et les frais de ménage suite aux locations du Foyer Rural.

Il propose également que ces règlements soient adressés à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide de fixer à 400 €, à l'ordre du Trésor Public, la caution pour toute location du Foyer Rural. Il est également décidé de fixer à 100 € les frais à régler à la Commune lorsque le parquet est endommagé (eau, etc.).

Pour régulariser la situation des locataires, il est demandé la somme de 223,74 € au CE de PTI Usine et la somme de 100 € à l'USC Crosnières.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I)

réf : 14-2017-02-06

Le Maire propose au Conseil municipal de désigner les élus qui représenteront la Commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de désigner les élus communautaires (Jean-Yves DENIS et Léa BRUNEAU) ainsi qu'un suppléant (Olivier LEGENDRE).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 23:30

En Mairie, le 28/02/2017

Le Maire

Jean-Yves DENIS

